

A qui s'adresse la Section sportive scolaire Handball ?

Elle sera proposée en premier lieu aux élèves de l'établissement puis pourra être élargi aux élèves de l'Autunois voire du département.

DOSSIER DE CANDIDATURE

(à retourner au Collège La Châtaigneraie **pour le 7 mai**) :

- Les fiches de renseignements pédagogiques et techniques.
- L'autorisation parentale pour participer aux tests d'entrée.
- Une copie des bulletins trimestriels des deux premiers trimestres de l'année scolaire 2020-2021.

TESTS D'ENTREE

Les candidats seront évalués lors des tests de sélection qui se dérouleront au collège La Châtaigneraie à Autun le

Mercredi 19 mai 2021 de 13h30 à 17h30.

Ceci tient lieu de convocation (se munir d'une tenue de handballeur).

ADMISSION

Elle dépendra de :

- L'avis favorable du dossier scolaire par le chef d'établissement.
- La réussite aux tests sportifs du mercredi 19 mai 2021 au collège La Châtaigneraie.

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir des renseignements et/ou un dossier de candidature, vous pouvez contacter :

- Secrétariat et professeurs d'EPS du collège La Châtaigneraie
Tél : 03 85 52 06 24 ; email : 0711350g@ac-dijon.fr
- OCA, 3 rue Parc des Drémeaux, 71400 ST PANTALEON
Tél : 06 23 94 47 75

Téléchargement sur le site du collège : <http://col71-chataigne.ac-dijon.fr>



Collège La Châtaigneraie



Rue Talleyrand – BP 25
71401 AUTUN Cédex

Tél : 03 85 52 06 24

Fax : 03 85 86 14 60

@ : 0711350g@ac-dijon.fr

<http://col71-chataigne.ac-dijon.fr>



Section Sportive Scolaire Handball

06 23 94 47 75
3 Rue Parc des Drémeaux
71400 ST PANTALEON

Olympic Club Autunois



L'ORGANISATION DES FORMATIONS



Le collège la Châtaigneraie et l'Olympic Club Autunois ont signé une convention de partenariat qui se traduit par l'ouverture d'une Section Sportive Scolaire Handball à la rentrée 2018-2019, validée par Mme la Rectrice d'Académie de Dijon.

*Cette Section a pour but d'offrir **aux filles et aux garçons** motivés et volontaires la possibilité d'associer à leurs études, la pratique approfondie du handball.*

- *La scolarité s'effectue comme tout collégien avec possibilité d'aide aux devoirs les soirs.*
- *L'emploi du temps est bâti de manière à libérer deux fois par semaine, en dehors du mercredi, un créneau d'entraînement.*
- *Un créneau supplémentaire est offert aux élèves en soirée sur les heures d'entraînement du club OCA.*
- *Il ne sera pas possible de cumuler la Section Sportive avec le latin, la Section Euro ou la classe CHAAP.*
- *Les entraînements se dérouleront au gymnase de la Châtaigneraie sur les heures de section sportive et au gymnase du Vallon sur les entraînements du club.*

LE COLLEGE LA CHÂTAIGNERAIE

- *Les langues vivantes étudiées sont : l'anglais LV1 en 6^{ème}, la bilangue anglais/allemand en 6^{ème}, l'espagnol ou l'allemand en LV2 en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.*
- *L'internat a été entièrement rénové par le Conseil Départemental en 2013. Il peut accueillir 60 élèves (30 garçons et 30 filles) répartis en 2 étages. Les élèves sont hébergés en chambre de 5. Les élèves internes bénéficient d'une prise en charge de leur travail personnel quotidien lors d'études et d'aide aux devoirs avec un encadrement de surveillants et d'enseignants volontaires.*

COMMENT SE RENDRE A AUTUN ?

Bus : Réseau Buscéphale : <http://www.r-s-l.fr>

Conseil départemental : <http://www.cg71.fr/se-deplacer/transport-scolaire/reseau-le-bahut>

SNCF : Ligne Dijon / Nevers, changement à Etang sur Arroux

LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE HANDBALL

Les Objectifs :

- Favoriser la réussite scolaire et sportive des élèves.
- Offrir aux filles et aux garçons volontaires la possibilité de bénéficier, après accord des familles, d'entraînements plus soutenus en handball tout en suivant une scolarité normale.

Vie scolaire :

La Section est ouverte aux élèves des classes de 4^{ème} et 3^{ème}. Il est attendu que les élèves de la Section valident par ce dispositif les compétences scolaires du socle commun.

Entraînements :

Le temps de pratique dans le cadre de la Section est intégré à l'emploi du temps de l'élève. Les entraînements ont lieu pendant le temps scolaire deux fois par semaine, en complément des entraînements des clubs. Les élèves intégrant la Section ont la possibilité de rester licenciés dans le club de leur choix. L'emploi du temps des élèves est aménagé afin d'alterner les cours d'EPS et les entraînements de la Section.

Compétitions :

La Section sera engagée dans les compétitions UNSS "excellence" : les élèves inscrits en Section doivent adhérer à l'Association Sportive du collège et participer aux compétitions dans le respect des règlements de l'UNSS (coût de la licence : 20€).

Encadrement :

- Un professeur d'EPS (Mme LARGY), assure la coordination et la responsabilité pédagogique de la Section.
- Un entraîneur diplômé, M. BODOIGNET, BEES diplômé du club OCA, encadre les entraînements.

Suivi scolaire :

Le coordonnateur est un enseignant d'EPS du collège. Il assure le suivi régulier avec l'équipe pédagogique et l'éducateur sportif. En cas de difficulté scolaire ou sportive, le coordonnateur prend des décisions de rééquilibrage de l'emploi du temps toujours en faveur de la réussite scolaire.

Suivi médical :

Une visite médicale n'est plus obligatoire, mais est conseillée.

L'infirmière, membre de l'équipe pédagogique, mettra en place un suivi individuel en étroite relation avec l'enseignant EPS responsable de la section sportive scolaire et sera à l'écoute de l'élève, de sa famille.